



ARRETE MUNICIPAL N° PM2025-35

Extrait du registre des arrêtés du Maire

ARRETE AUTORISATION DE VOIRIE

Le Maire de la Commune de SAUSSAN,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2122-24 et L.2212-1 et suivants,

VU le Code de la sécurité intérieure, notamment l'article L 131-1,

VU le Code de La route et notamment les articles R411-5, R411-8, R411-25, R417-1, R417-10, R417-11, R417-12 ;

VU la demande présentée par monsieur COSTE Adrien, 14 rue de l'abreuvoir, 34570, pour le stationnement d'un camion;

Considérant qu'il convient de permettre l'exécution des travaux en toute sécurité ;

ARRETE

ARTICLE 1

Le mercredi 21 mai 2025 de 7h30 à 10h, à l'adresse suivante : 14 rue de l'abreuvoir, le stationnement et la circulation sera interdit sur la zone de travaux afin de permettre le stationnement d'un camion, afin de livrer du placo. Une déviation sera mise en place par l'entreprise par la rue de la mairie- rue de Valautres.

ARTICLE 2 : DISPOSITIONS

La société se charge de mettre en place la signalisation adéquate et réglementaire.

ARTICLE 3

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Le présent arrêté est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de publication ou de notification.

ARTICLE 4

La Secrétaire générale et la police municipale de la commune sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution et de la publication du présent arrêté.

Ampliation sera adressée à :

- COSTE Adrien
- M. le Commandant de la gendarmerie de Pignan.

Fait à Saussan, le 16 mai 2025

Le Maire,
Joël VERA

Date de notification: 19/05/2025

